

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DJS 113 Subvention (30.000 euros) au Racing Multi Athlon (RMA) au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Racing Mutli Athlon ;

Vu la convention signée le 22 mai 2017 entre la Ville de Paris et le Racing Multi Athlon ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7 e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Racing Multi Athlon (159341/ 2018_00554), 5, rue Vauquelin (5e), au titre de l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 326, mission 3260004, des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO